

**BILAN GÉNÉRAL DES DIX DERNIÈRES ANNÉES DES ACTIONS DE LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE ET DES GAINS POUR LE
MONDE FAUNIQUE DU QUÉBEC**



Novembre 2005

PRÉSENTATION

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE

La Fédération québécoise de la faune (FQF) est un organisme sans but lucratif qui a vu le jour en 1946 et est un des plus anciens organismes à vocation faunique du Québec. Sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et des habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives. Plus précisément, elle occupe sept champs d'action :

- 1) Unir et affilier les associations et les clubs de chasse et de pêche, les organismes de conservation de la province de Québec; encourager la fondation et l'organisation de tels organismes à travers la province. Collaborer avec les autres Sociétés dans une perspective de protection de l'environnement et de la biodiversité; au développement durable, à la conservation et à l'aménagement de la faune, de la flore et des autres ressources naturelles;
- 2) Représenter les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs;
- 3) Voir à défendre et à protéger la pratique des activités cynégétiques et halieutiques sportives, et à en faire la promotion de différentes façons, afin d'en assurer la pérennité;
- 4) Faire l'éducation et la promotion d'un comportement responsable des chasseurs et des pêcheurs, lors de la pratique des activités cynégétiques et halieutiques;
- 5) Coopérer avec les autorités publiques dans une perspective de développement durable à l'établissement de programmes de protection de l'environnement, de conservation et d'aménagement des habitats de la faune et de la flore, et ce, tout en assurant une qualité de vie à la population québécoise;
- 6) Supporter et encourager l'application de la législation pour la protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Étudier et promouvoir l'amélioration de la législation et des règlements en relation avec la protection de l'environnement, de la faune et de la flore, et la pratique des activités cynégétiques et halieutiques;
- 7) Publier un organe officiel favorisant l'atteinte de ces objectifs.

La Fédération compte aujourd'hui plus de 200 associations regroupant à leur tour plus de 150 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec. Tous partagent le même désir, soit celui de pratiquer la chasse et la pêche sportives dans le respect de nos habitats fauniques au cours des générations à venir.

La FQF peut également compter sur l'appui de ses filiales, la Fondation héritage faune et Info Sécure, pour ses interventions en matière d'éducation et de développement de comportements responsables des chasseurs, ainsi que pour la promotion de la conservation et la mise en valeur de la faune.

INFO SÉCURE

L'Institut de formation pour la sécurité dans la nature, Info Sécure, fut créé en 1995. Cette filiale de la FQF est incorporée à titre d'organisme sans but lucratif et est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres. L'organisme, maître d'œuvre de la FQF en matière d'éducation, compte une dizaine d'employés et plus de 500 moniteurs bénévoles répartis dans toutes les régions du Québec. Les principales responsabilités d'Info Sécure consistent à:

- Élaborer des programmes d'éducation en matière d'interprétation de la nature, de la protection et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi que de la sécurité des personnes pratiquant des activités de plein air.
- Éditer du matériel éducatif relatif à la connaissance, à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi qu'à des activités connexes aux loisirs de plein air.

Info Sécure est le seul organisme responsable de la diffusion des cours du Programme d'Éducation en Sécurité et en CONservation de la Faune (PESCOF) au Québec. Les différents cours de ce programme mènent à l'obtention des certificats nécessaires pour pratiquer des activités de chasse au Québec. C'est à l'intérieur de ce programme que l'on retrouve le Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu (CCSMAF). Info Sécure est également l'organisme responsable pour le Québec de la diffusion du Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu à Autorisation Restreinte (CCSMAFAR), seul cours reconnu au Canada pour l'obtention du permis de possession et d'acquisition pour les armes à feu à autorisation restreinte. Par le biais de ses activités, Info Sécure a veillé à la formation d'au-delà de 193 500 personnes depuis les cinq dernières années.

FONDATION HÉRITAGE FAUNE

La Fondation héritage faune (FHF), la fondation officielle de la FQF, a été fondée en 1980. Elle a comme mission la restauration des habitats fauniques. En plus d'offrir diverses sources de financement pour permettre aux gens du milieu faunique de mettre en place des projets d'aménagement faunique, elle offre la formation nécessaire aux associations sous forme de cours et de soutien permanent. Il s'agit de la première fondation québécoise à se donner pour mission la restauration des habitats fauniques. Elle se consacre plus spécifiquement à promouvoir, susciter et soutenir divers projets d'aménagement faunique, aquatique et terrestre, ainsi que des études, des recherches et des programmes d'éducation publique valorisant la faune et ses habitats. Pour ce faire, elle offre des bourses d'études et de recherche à des étudiants et à des chercheurs au niveau universitaire pour des travaux se rapportant à la faune. Elle organise et tient des conférences, des cours, des réunions et assiste aux manifestations de tous genres relativement à l'aménagement de la faune.

Aux fins des buts mentionnés précédemment, la FHF, comme toute bonne fondation, doit solliciter des dons, des legs et des contributions, qu'elle doit ensuite administrer. La recherche de sources de financement est un travail faisant partie intégrante des tâches de l'organisation. Le souper-bénéfice au profit de la relève dans le milieu de la chasse et de la pêche, est une des principales campagnes de souscription récurrentes de la Fondation.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation Fédération québécoise de la faune	2
Info Sécure	3
Fondation héritage faune	4
Actions de la Fédération québécoise de la faune Les supports de communication à la FQF	6
Positionnement éthique.....	7
Chasse en milieu périurbain (contraintes réglementaires municipales entravant la pratique de la chasse).....	8
Réglementation de la chasse aux petits gibiers	10
Réglementation de la chasse aux oiseaux migrateurs	11
Réglementation de la chasse aux gros gibiers.....	12
Promotion de la chasse sportive au Québec.....	14
Dindon sauvage.....	16
Pêche en milieu périurbain.....	18
Réglementation de la pêche sportive au Québec	19
Promotion de la pêche sportive.....	19
Réintroduction du bar rayé.....	22
Éducation et formation des chasseurs, des pêcheurs et des citoyens	23
Dépliants de sensibilisation de la FQF	26
Loi sur les armes à feu.....	27
Relations avec les autochtones	29
Autres dossiers conduits par la FQF	30
Participation et dépôt de mémoires au BAPE (Bureau des audiences publiques en environnement) et autres commissions.....	33
Fondation héritage faune (<i>fondée en 1980</i>)	36
Info Sécure (<i>Fondée en 1995</i>)	38

ACTIONS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE LES SUPPORTS DE COMMUNICATION À LA FQF

L'Info FQF, le journal d'information des membres de la Fédération

Cette revue est offerte exclusivement aux membres de la FQF. Elle est expédiée à chaque président et secrétaire des associations membres. Les articles traitent de la réglementation, la conservation de la faune et la sécurité dans la pratique d'activités de chasse et de pêche.

Le site Internet www.fqf.qc.ca

Le site Internet de la FQF met à la disposition du public les mémoires, les communiqués de presse, ainsi que divers documents de référence.

Sites Internet pour les régionales de la FQF www.fqfregionales.qc.ca

La Fédération offre à ses régionales la possibilité d'héberger leur site à partir du site de la FQF. Les associations de chasse et de pêche membres des régionales profitent de cet espace pour promouvoir leurs activités ainsi que les dossiers régionaux.

Les salons d'exposition provinciaux

Annuellement, la FQF participe à 4 ou 5 expositions qui touchent la chasse et la pêche.

Relations de presse et diffusion de communiqués

La FQF profite de la collaboration des médias québécois pour dénoncer les décisions et les actions de tous les paliers de gouvernement qui vont à l'encontre des intérêts de ses membres; ainsi que les bons coups.

Campagne de publi-marketing de la compagnie Vantage

Cette campagne annuelle permet à la Fédération d'amasser des dons pour le financement de ses projets, tout en lui permettant d'acquérir une visibilité provinciale.

Programme Fauniquement femme VIA Rail

Il s'agit de séjours d'initiation aux techniques de chasse et de pêche animés uniquement par des femmes et exclusivement réservés aux femmes. Ces séjours sont très favorablement couverts par des médias non conventionnels.

Sentier Chasse et Pêche

Dans chaque parution mensuelle de la revue Sentier Chasse et Pêche, la FQF dispose d'une page complète afin de promouvoir les activités de chasse et de pêche. Tiré à 55 000 exemplaires, le magazine est distribué dans toutes les régions du Québec, soit en kiosque ou par abonnement.

POSITIONNEMENT ÉTHIQUE

À l'occasion de nombreuses interventions publiques, reportages, interviews, communiqués de presse, ainsi que dans ses publications, la FQF a développé un positionnement éthique concernant la pratique de la chasse. Concernant l'abattage du gibier, cette position éthique peut se résumer en quatre règles : respecter la loi, le seuil de conservation des espèces, éviter de faire souffrir le gibier, éviter le gaspillage. Dès que ces quatre règles sont respectées, le choix de l'arme (arc, arbalète) ou de la technique de chasse (avec appâtage, avec chiens, en enclos, etc.) devient une question de préférence personnelle, comme l'est d'ailleurs le caractère « sportif » de la chasse. La FQF fait également la promotion d'autres considérations éthiques liées à la pratique de la chasse, comme le respect de la propriété privée, l'accessibilité pour tous les citoyens à la ressources faunique, la sécurité dans le maniement, le transport et l'entreposage des armes à feu, etc.

Promotion d'un comportement éthique et responsable chez les chasseurs québécois.

Meilleure compréhension des enjeux éthiques de la chasse pour les non-chasseurs.

Meilleure perception de la chasse comme outil de gestion et de conservation de la faune et des chasseurs comme intervenants.

CHASSE EN MILIEU PÉRIURBAIN

(CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES MUNICIPALES ENTRAVANT LA PRATIQUE DE LA CHASSE)

En 1997, la FQF dépose au Groupe faune national, son rapport qui aborde les problèmes de « bruit » des armes, de respect de la propriété et d'un besoin de sensibilisation à la chasse.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le document du gouvernement « La chasse à l'aube du XXI^e siècle » qui favorise la concertation entre les intervenants et valorise la chasse autant que les autres activités de plein air dans le domaine périurbain.

En 1999, la FQF demande qu'une « personne-ressource » soit nommée pour jouer le rôle « d'accompagnateur » dans ce dossier.

Engagement du gouvernement à s'impliquer dans tous les dossiers de négociation entre les chasseurs et les municipalités, afin de permettre la continuité de la chasse dans certaines localités problématiques.

En 2004, Faune Québec élabore un code d'intervention (lignes directrices) auprès des municipalités dont la réglementation a un effet déraisonnable sur la chasse ou le piégeage.

Révision et réédition en 1999 du « Code du comportement du chasseur ».

Outil éducatif et de sensibilisation du chasseur qui insiste sur la sécurité et le respect de l'activité, du gibier, de la propriété privée, des autres utilisateurs et des lois qui régissent le prélèvement.

En 2000, identification et description de la problématique par le biais d'un inventaire des règlements municipaux de l'ensemble des municipalités et villes du Québec. Différents éléments de l'inventaire ont permis de cartographier la situation afin de mieux visualiser la situation actuelle.

En 2002, adoption de la Loi 147 sur le droit de chasser, de pêcher et de piéger au Québec.

En 2004, adhésion à l'« Entente canadienne sur la reconnaissance du caractère patrimonial de la chasse ». Cette entente a été rendue possible grâce à l'OFAH (Ontario Federation of Anglers & Hunters), et fait la promotion de la chasse tout en maintenant la notion que l'on ne doit pas légiférer sur l'éthique.

Réalisation d'un sondage afin de décrire les habitudes de chasse des Québécois. Celui-ci a démontré que 715 000 personnes pratiquent la chasse¹ au Québec.

Réflexion gouvernementale sur l'ampleur de l'activité économique liée à la chasse.

Élaboration d'un guide d'intervention destiné aux associations et aux chasseurs afin d'orienter leurs actions et leurs négociations dans le cadre de problématiques réglementaires municipales.

Le guide permet aux intervenants d'avoir un discours mieux structuré lors de rencontres avec le milieu municipal.

Sensibilisation des municipalités à la chasse et à l'état des populations de gibiers dont la majorité sont à la hausse.

Publication du dépliant « La chasse sportive : La sécurité avant tout », dans le but de sensibiliser les municipalités et les citoyens quant à l'encadrement sécuritaire entourant la chasse.

Promotion d'une image positive du chasseur vis-à-vis les non-chasseurs. Sensibilisation de la population quant aux deux formations (CSMAF et ICAF) que les chasseurs doivent suivre et réussir pour l'obtention du certificat du chasseur, et sur l'encadrement qui régit la pratique des activités de chasse.

Fin des travaux du comité technique avec le gouvernement, sur la chasse en milieu périurbain.

En 2004, mise en place d'un modèle de tir à partir des chemins publics dans le but d'encadrer la sécurité lors de la chasse et de favoriser le respect des propriétés privées.

Engagement de Faune Québec à sensibiliser le ministère des Affaires municipales, le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec, quant à la problématique de la chasse en milieu périurbain.

Retrait et modifications de plusieurs réglementations municipales qui nuisaient à la chasse.

¹ Personnes de 15 ans et plus, ayant chassé au moins une fois sur une période de cinq ans précédant l'étude (Jolicoeur et Associés, 2001)

RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE AUX PETITS GIBIERS

Demande de plusieurs modifications afin d'alléger les modalités réglementaires et permettre une plus grande accessibilité à la chasse pour les citoyens, les jeunes et les familles.

Depuis 2000, gel du coût des permis de chasse.

Depuis 2000, le permis familial pour la chasse au petit gibier, donne la possibilité pour le conjoint et les enfants du titulaire du permis de chasser en vertu de ce dernier.

Depuis 2002, instauration d'un permis d'initiation à la chasse qui donne la possibilité de chasser à tout citoyen de 18 ans ou plus, non-détenteur du certificat du chasseur. Ce permis n'est valide que la première fois qu'une personne chasse. Le participant doit être accompagné d'un adulte de 25 ans et plus, détenteur des permis requis. Cette mesure a favorisé la relève de 1 700 nouveaux chasseurs en 2003, de 2 400 en 2004 et de 2 850 en 2005

Depuis 2003, possibilité de chasser le pigeon biset sans porter le dossard. Cette mesure favorise les citoyens d'autres origines ethniques pour qui cette chasse est populaire.

Depuis 2005, il est possible de chasser la corneille d'Amérique à l'aide d'un appeau électronique. Cette mesure favorisera ce créneau de chasse.

Demande de prolongation de la période de chasse à la perdrix jusqu'à la fin décembre, afin de favoriser la participation de la relève à cette activité pendant le congé des Fêtes.

Depuis 2005, la saison de chasse à la perdrix a été allongée.

Demande de plusieurs modifications réglementaires entourant le lièvre, afin de donner plus d'accessibilité à son prélèvement et favoriser la relève.

Depuis 2001, possibilité de colleter le lièvre d'Amérique en vertu du permis de chasse au petit gibier. Possibilité pour les jeunes de colleter le lièvre en vertu du permis de chasse au petit gibier d'un parent.

Élimination de contraintes liées à l'achat de plusieurs permis.

Demande de prolongation de la période de colletage du lièvre jusqu'à la fin mars, afin que la relève puisse profiter du congé de la relâche scolaire pour pratiquer cette activité.

Depuis 2005, la saison de colletage du lièvre a été allongée.

RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS

Demande au Service canadien de la faune de reporter la date d'ouverture de la chasse aux oiseaux migrateurs, c'est-à-dire à une journée de fin de semaine, soit le samedi.

Depuis 1997, retour de l'ouverture de la chasse aux oiseaux migrateurs une journée de fin de semaine. Cette mesure permet aux travailleurs sur semaine et aux étudiants de participer au « happening » de la journée d'ouverture de la chasse.

Demande pour la mise en place d'une activité favorisant l'initiation des jeunes à la chasse aux oiseaux migrateurs.

Depuis 2000, journée de la relève pour la chasse aux oiseaux migrateurs. Journée située la fin de semaine précédant l'ouverture officielle, où un jeune de moins de 18 ans peut chasser sous la surveillance d'un adulte détenteur d'un permis de chasse aux oiseaux migrateurs.

Demande pour une récolte printanière de la grande oie des neiges auprès du Service canadien de la faune.

Instauration d'une chasse printanière qui s'est avérée un excellent outil de gestion de la population en explosion. Cette gestion a entraîné une diminution des dommages aux récoltes, une amélioration de l'image du chasseur qui est devenu lui-même un outil de gestion, et a permis d'établir des liens avec l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA).

Programme d'affichage et d'entente chasseurs-propriétaires pour une récolte accrue de la grand oie des neiges.

Ce programme d'affichage a permis une meilleure entente entre les propriétaires de terres agricoles et les chasseurs. Les affiches

produites par la FQF, ont été distribuées dans plusieurs régions du Québec.

Demande pour l'instauration d'une chasse à la bernache résidente.

Élaboration en 1996 d'un protocole pour une chasse expérimentale à la bernache résidente. Établissement d'une chasse permanente sur les terres agricoles en 1997. En 1998, extension de la zone de chasse jusqu'au lac Saint-Jean (district G).

En 2000, demande pour la standardisation des règles d'appâtage avec les autres provinces.

Établissement de l'équité dans les règles d'appâtage en 2002 (permission d'appâter jusqu'à 14 jours avant la chasse et chasse permise à moins de 400 mètres d'un site appâté s'il n'y a plus d'appât depuis 7 jours. Auparavant, c'était 21 jours pour l'arrêt de l'appâtage et 14 jours sans qu'il y ait présence d'appâts).

RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE AUX GROS GIBIERS

Demande au gouvernement provincial pour l'application de mesures favorisant la relève de la chasse aux gros gibiers et favorisant l'initiation à la chasse au Québec.

Depuis 2000, gel du coût des permis de chasse aux gros gibiers.

Depuis 2003, instauration d'un permis d'initiation à la chasse qui donne la possibilité de chasser à tout citoyen non-détenteur du certificat du chasseur. Ce permis n'est valide que la première fois qu'une personne chasse. Le participant doit être accompagné d'un adulte de 25 ans et plus, détenteur des permis requis.

Cette mesure a favorisé la relève de 1 700 nouveaux chasseurs en 2003, de 3 000 en 2004 et de près de 4 000 en 2005.

Possibilité pour un jeune de moins de 18 ans d'utiliser le permis de chasse aux gros gibiers de ses parents, ou de chasser en vertu du permis d'un adulte qui l'accompagne.

Depuis 2003, lors du tirage au sort des permis pour cerfs sans bois, réservation de 10 % des permis pour les nouveaux titulaires d'un certificat du chasseur.

Depuis 2003, possibilité pour un étudiant de 18 à 24 ans d'utiliser le permis de chasse aux gros gibiers de ses parents ou de chasser en vertu du permis d'un adulte qui l'accompagne.

Depuis 2003, possibilité pour les jeunes de 16 et 17 ans de chasser seuls à l'arc et à l'arbalète. Cette mesure favorise le besoin d'autonomie des adolescents et des jeunes adultes.

Participation active de la FQF et de ses régionales aux plans de gestion des gros gibiers élaborés avec le MRNF; tels que le caribou, le cerf de Virginie, l'orignal et l'ours noir.

Les plans de gestion maintenant conduits par le MRNF ont amené une augmentation sensible de tous les cheptels de gros gibiers.

Les plans de gestion démontrent l'implication et la vigilance du milieu pour les espèces sportives de gros gibiers.

Les plans de gestion favorisant le dialogue entre le gouvernement et le milieu.

Participation de la FQF aux Groupes faune régionaux et au Groupe faune national.

Depuis 1996, la FQF participe à ces groupes qui façonnent la gestion de la faune du Québec. En apportant son point de vue, la FQF s'assure que les décisions qui sont prises en regard de la gestion de la faune, sont le plus possible conformes aux attentes des chasseurs et des pêcheurs du Québec.

Appui à la fermeture de la chasse au caribou forestier et participation au comité d'élaboration du Plan de rétablissement du caribou forestier piloté par le MRNF.

Le Québec ne compte plus que quelques milliers de caribous forestiers dont la pérennité sera favorisée par le plan de rétablissement composé par tous les intervenants publics et privés concernés.

En collaboration avec l'Association des chasseurs avec chiens courants du Québec (ACCCQ), conduite d'une campagne d'information auprès des autorités gouvernementales et du groupe faune national afin de préparer la réinstauration de la chasse à l'ours avec chiens courants.

Une raison de chasse à l'ours avec chiens courants est prévue pour le printemps 2006 dans les zones 5, 6 et 7.

Appui aux démarches des autorités gouvernementales afin d'explorer la possibilité de permettre la chasse au bœuf musqué, conditionnellement à un accès prioritaire des Québécois à cette ressource.

Un nouveau créneau de chasse verra le jour au Québec. Selon les autorités gouvernementales, la saison de chasse au bœuf musqué devrait être implantée en 2007. Certaines modalités demeurent à établir dont la façon de préserver la priorité d'accès aux chasseurs québécois.

Élaboration par la FQF région Abitibi-Témiscamingue du principe de l'alternance de récolte mâle, femelle, veau à la chasse de l'orignal.

D'abord appliqué à titre expérimental, ce concept, qui favorise une augmentation du troupeau, simplifie la gestion, évite les tirages au sort et maximise la récolte, a été exporté dans la majorité des zones de chasse.

Demande par la FQF pour que soit permise l'installation d'un télescope sur les armes à chargement par la bouche.

Amélioration de la qualité du tir et, ainsi, augmentation des chances d'abattre rapidement les gibiers chassés en utilisant ce type d'arme.

PROMOTION DE LA CHASSE SPORTIVE AU QUÉBEC

Demande que soient mises en place des activités permettant de faire la promotion de la chasse sportive au Québec.

Depuis 2003, formation d'un comité provincial sous la supervision de Faune Québec, axé sur la relance de la chasse au Québec.

Depuis 2004, mise en place d'un comité pour élaborer une fête de la chasse.

Mise en place de la « Fête de la chasse » prévue pour 2006.

Participation à l'événement Cerf en fête qui a eu lieu à Saint-Jacques-de-Leeds en septembre 2005.

Cette fête est devenue un projet-pilote régional qui aidera à établir des fêtes de la chasse dans toutes les régions du Québec.

En 2004, sondage auprès des associations membres pour connaître les activités de relève qu'elles réalisent et en dresser le portrait.

Permettra d'établir des stratégies régionales d'activités de formation de la relève.

Demande auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour la tenue d'un Sommet québécois de la faune.

Le Québec vit présentement des changements majeurs dans la gestion de ses ressources naturelles. Le FQF souhaite que soit tenu à court terme un Sommet de la faune auquel seraient conviés tous les intervenants dont les activités touchent d'une façon ou d'une autre à la faune, particulièrement les gestionnaires de milieux fauniques, l'industrie forestière, le monde municipal, les groupes environnementaux et le monde agricole. En 2005, le gouvernement est à mettre en place un comité technique. Le sommet devrait s'appuyer sur les perceptions des gens et des groupes régionaux.

Support à la mise en place de CERFCHASSE, un organisme sans but lucratif qui encourage et encadre l'accessibilité aux terres privées pour les amateurs de chasse, de pêche et de plein air.

Possibilité pour les chasseurs d'avoir accès à des territoires aménagés ou non, situés en territoires privés.

Promotion auprès des chasseurs de la philosophie « Qualité Deer Management ».

Au cours des dix dernières années, le nombre de cerfs au Québec est passé de 150 000 à 250 000 individus. Cette expansion rapide, jumelée à un prélèvement principalement

orienté sur les jeunes mâles, a amené un déséquilibre au sein des populations.

La FQF a publié en 2005 un dépliant ayant comme objectif de faire la promotion de la philosophie QDM auprès des chasseurs. La FQF est confiante que la sensibilisation auprès des chasseurs leur fera comprendre l'importance de leur rôle dans l'équilibre des cheptels.

En 2005, QDMA Canada et la FQF se sont entendus sur l'importance de la sensibilisation des chasseurs et ont établi les bases de leur collaboration future dans l'amélioration de la qualité des cerfs du Québec.

En collaboration avec l'Association québécoise des fauconniers et autoursiers, réalisation de démarches d'information auprès des autorités gouvernementales et présentation au Groupe faune national afin que soit instaurée une chasse avec des oiseaux de proies.

Le devis réglementaire est complété et la fauconnerie devrait être autorisée dès 2006.

DINDON SAUVAGE

Enquêtes et inventaires sur la présence du dindon sauvage au Québec :

- recueil des observations de citoyens dans tout le sud de la province;
- enquête auprès des chasseurs de chevreuil à l'automne;
- envoi d'une fiche d'enquête dans les foyers de l'Outaouais;
- développement d'un IQH (Indice de qualité des habitats) pour le dindon en Outaouais;
- un inventaire par sondage et deux inventaires printaniers (décompte de glouglous) en Montérégie et un inventaire par sondage en Estrie.

Connaissances sur l'aire de répartition, l'abondance et le nombre de dindons sauvages au Québec; bases d'une gestion scientifique.

Contribution du milieu bénévole et des citoyens à la connaissance et à la surveillance de cette espèce en vue de favoriser son établissement.

Collaboration aux comités techniques du gouvernement du Québec sur le dindon sauvage.

Recommandations de modifier le contexte réglementaire afin de favoriser la conservation et le peuplement d'une souche de dindon sauvage bien adaptée aux habitats québécois.

Chasse au dindon sauvage fermée depuis 15 ans dans les zones sensibles; demande afin que la chasse soit fermée dans les zones propices à la colonisation par cette espèce; demande afin d'encadrer les lâchers de dindon sauvage afin de ne pas nuire à l'établissement d'une souche adaptée aux conditions hivernales québécoises.

Programme de relocalisation du dindon sauvage, technique d'aménagement qui permet d'encourager l'établissement de nouvelles colonies de dindons dans des endroits propices. Déjà une centaine de dindons ont été relâchés en Outaouais, et une équipe de trappeurs spécialisés a été formée afin d'appliquer le programme de relocalisation au Québec.

Rehaussement de la biodiversité et du patrimoine naturel québécois, par l'établissement d'une espèce autrefois à la limite nord de son aire naturelle de répartition, mais susceptible de s'implanter au Québec à la suite des modifications de l'habitat initiées par l'homme.

Mise en valeur d'une ressource faunique jusqu'ici mal exploitée, grâce à un encadrement réglementaire adapté à l'espèce (chasse printanière, limite annuelle, récolte limitée aux mâles).

Programme de mise en valeur par la chasse, là où les colonies sont bien implantées et lorsque le nombre le permet (chasse expérimentale en Montérégie en 2005 et 2006, chasse régulière prévue pour les années subséquentes et développement de ce créneau en Outaouais, en Estrie et dans certaines zones du Centre-du-Québec de Chaudière-Appalaches et des Laurentides dans quelques années).

Création de nouvelles opportunités de chasse dans une période peu exploitée, soit le printemps.

Opportunités d'activités récréatives liées à cette espèce (observation, tourisme).

Protection accrue de l'espèce contre le braconnage par les propriétaires et la population locale qui voient dans les dindons

une opportunité de loisirs (chasse, observation) ou de revenus (par la vente de biens et de services aux chasseurs et aux touristes).

Protection accrue des petits boisés par les propriétaires qui voient dans le dindon sauvage une valeur ajoutée.

La FQF espère que le dindon sauvage deviendra le symbole de la protection des petits boisés.

Développement, à l'instar du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, d'une formation sur la chasse au dindon sauvage; vente d'un manuel sur la biologie, la chasse et la conservation du dindon sauvage.

Sensibilisation d'une fraction ciblée de la population à la conservation de cette espèce et à la conservation et à l'aménagement faunique des boisés privés; promotion d'une pratique de la chasse à la fois éthique, sécuritaire et respectueuse des autres usages du milieu naturel.

PÊCHE EN MILIEU PÉRIURBAIN

Enquête auprès des municipalités du Québec visant à identifier et décrire la problématique des accès aux plans d'eau et de la limitation de la pêche en milieu périurbain.

L'initiative de la FQF a conduit à la mise en place d'un groupe de travail chargé de se pencher sur ce dossier.

La FQF est le premier organisme non gouvernemental à siéger sur le Comité accès aux rives, formé à l'hiver 2005 et où se retrouve différents représentants du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral.

RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE SPORTIVE AU QUÉBEC

Demande de plusieurs modifications afin d'alléger les modalités réglementaires et permettre une plus grande accessibilité à la pêche pour les citoyens, les jeunes et les familles.

Depuis 2000, gel des coûts des permis de pêche.

Depuis 2000, le permis familial pour la pêche donne la possibilité pour le conjoint et les enfants du titulaire du permis de pêcher en vertu de ce dernier.

La FQF est membre du comité « Table saumon » implantée en 2004 par la MRNF. Ce comité se penche sur les difficultés que les organismes gestionnaires éprouvent afin d'assurer le maintien de ce secteur d'activité en situation préoccupante. Il tentera d'élaborer des solutions aux problèmes présentement rencontrés et de trouver des pistes aux problèmes de développement économique de ce secteur d'activité.

En 2005, le gouvernement adoptait de nouvelles mesures réglementaires concernant les tirages au sort afin de préserver l'accès à cette ressource par les Québécois. De nombreux aspects, favorisant la mise en valeur de cette ressource seront traités par la « Table saumon » au cours des prochaines années.

PROMOTION DE LA PÊCHE SPORTIVE

Demande pour que soient mises en place des activités de promotion et d'initiation à la pêche sportive au Québec.

Depuis le début des années 1990, mise en place du programme de « Pêche en ville » où des fonds gouvernementaux sont accordés aux organismes désirant effectuer des ensemencements près des centres urbains, afin que la population puisse réaliser une activité de pêche.

Depuis 2000, tenue de la « Fête de la pêche », une fin de semaine où la population peut pêcher sans permis. Chaque

année, des événements relatifs à la « Fête de la pêche » sont organisés dans l'ensemble des régions du Québec par les associations membres de la FQF. La Fédération est un des partenaires qui a fait naître la Fête de la pêche au Québec. Cette fête met l'accent sur la jeune relève; des activités étant organisées pour eux et leurs familles.

Remise de trois prix de 500 \$ à des associations pour la mise en place d'activités dans le cadre de la Fête de la pêche.

Ces efforts, jumelés à d'autres, ont permis de donner de l'ampleur à cet événement et de le médiatiser à l'échelle provinciale.

Depuis 1997, la FQF est le gestionnaire, par le biais de sa filiale Info Sécure, du volet « Pêche en herbe » mis en place par la Fondation de la faune du Québec (FFQ)

En 1997, mise en place dans les régions de Montréal et de Québec du programme « Pêche en herbe » visant à donner une formation relative à la pêche aux jeunes de 9 à 12 ans, et à permettre à ces derniers de réaliser leur première expérience de pêche.

En 2004, sondage auprès des associations membres pour connaître les activités de relève qu'elles réalisent et en dresser le portrait.

Permettra d'établir des stratégies régionales d'activités de formation de la relève.

Réalisation d'un sondage afin de décrire les habitudes de pêche ² des Québécois. Ce sondage a démontré que 3 000 000 de personnes pratiquent la pêche sportive.

Réflexion gouvernementale sur l'ampleur de l'activité économique liée à la pêche.

Vive participation de la FQF à la création d'aires fauniques communautaires (baux de gestion de la pêche sportive sur de grands plans d'eau), lac Saint-Jean, réservoir Baskatong, réservoir Gouin et lac Saint-Pierre.

La création d'aires fauniques communautaires permet la gestion de la pêche par des intervenants qui souhaitent s'impliquer dans leur milieu. Les sommes perçues par ces organismes sont

² Personne de 15 ans et plus, ayant pêché au moins une fois sur une période de cinq ans, précédant l'étude (Jolicoeur et Associé, 2002)

réinvesties dans le milieu. Ce type de gestion permet une augmentation de la qualité de la pêche entraînant une augmentation du nombre de pêcheurs, et ainsi, une augmentation de l'apport économique.

La perchaude a connu au cours des dernières années, un déclin très inquiétant dû principalement à une surpêche du secteur commercial. Depuis la fin des années 90, la FQF a défendu l'application de mesures de conservation strictes et le rachat par le gouvernement de la majorité des permis de pêche commerciale. Le lac Saint-Pierre se trouve au centre des zones les plus urbanisées du Québec. La pêche sportive de la perchaude y représente un potentiel économique immense ainsi qu'une des plus belles opportunités pour la formation de la relève. La pêche à la perchaude est un symbole de l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent, par les Québécois. La FQF demande au gouvernement de respecter la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et d'assurer un partage équitable de la ressource entre pêcheurs sportifs et commerciaux.

La FQF s'implique depuis plusieurs années à freiner l'importante diminution des stocks de perchaude du lac Saint-Pierre. La FQF était membre du Comité consultatif conjoint sur la gestion des stocks de poissons du lac Saint-Pierre, qui a abouti en 2005 à un programme de restauration des populations de perchaude et à un rachat de la moitié des permis de pêche commerciale.

1996, participation à une commission parlementaire sur la commercialisation des produits de la pêche sportive au lac Saint-Pierre.

1998, empêche un projet de pêche commerciale au brochet et au doré.

2002, suite aux pressions de la FQF, investissement du gouvernement de 500 000 \$ dans le rachat de 6 permis de pêche commerciale. Il reste 36 pêcheurs commerciaux.

2005, toujours suite aux pressions de la FQF, investissement de 1,8 millions de dollars dans le rachat de 17 permis de pêche commerciale (il en reste 19) et réouverture en juin de la pêche en eau libre dont la fermeture avait été annoncée en avril. Mise sur pied d'une campagne de pression auprès du MRNF.

Participation active de la FQF et de ses régionales aux plans de gestion de diverses espèces de poissons élaborés avec le MRNF; telles que le saumon atlantique, le touladi et le doré.

Les plans de gestion permettent aux communautés locales de s'impliquer dans la conservation ainsi que la mise en valeur de la ressource.

Les plans de gestion favorisent les dialogues entre le gouvernement et le milieu.

Appui au projet du parc Découverte nature de Baldwin-Coaticook

Ce parc, de concept novateur, inclura un parcours d'initiation à la pêche. Ce projet unique au Québec vise à encourager la relève et à faire découvrir et comprendre les écosystèmes aquatiques.

RÉINTRODUCTION DU BAR RAYÉ

En 2001, projet de réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent : « Opération Renaissance ».

Le bar rayé a disparu du fleuve Saint-Laurent à la fin des années 60. C'est la seule espèce piscicole disparue du fleuve. Sa réintroduction, réalisée à l'intérieur d'un projet nommé « Opération Renaissance », démontre l'importance pour la FQF et ses membres de participer à la sauvegarde de l'environnement et prouve encore une fois l'esprit conservationniste des chasseurs et des pêcheurs. Éventuellement, la reprise de la pêche au bar relancera une activité économique importante pour le fleuve et redonnera aux utilisateurs une plus grande accessibilité à ce grand plan d'eau.

En 2001, sensibilisation de la population.

Remise en état d'une importance pisciculture gouvernementale, Baldwin Mills, maintenant dédiée aux espèces menacées. Participation financière et en main d'œuvre à diverses études scientifiques touchant le bar rayé.

En 2004, installation de 14 panneaux de sensibilisation (24" X 36") à la réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent.

Pour sensibiliser la population à l'importance de protéger cette espèce, la FQF tient une campagne d'information et de sensibilisation permanente. Ainsi, de multiples activités médiatiques ont eu lieu, telles que des soirées d'information, des conférences de presse, des inaugurations, une croisière en goélette sur le fleuve, des remises à l'eau symboliques de bars, etc.

En 2005, installation sur les rives du fleuve Saint-Laurent de 12 000 affiches de sensibilisation à la préservation du bar rayé.

Ce projet vise à informer les pêcheurs que le bar est protégé par règlement et qu'il faut remettre à l'eau les prises accidentelles. Ce projet mobilisera de nombreux bénévoles à la cause du bar.

ÉDUCATION ET FORMATION DES CHASSEURS, DES PÊCHEURS ET DES CITOYENS

Au cours des dernières années, élaboration et création de différents documents reliés à l'éducation.

En 1997, création du cahier éducatif « Moi je pêche avec Guliver! » qui est devenu un document de soutien à l'activité Pêche en herbe.

Tous ces documents ont permis d'outiller les associations membres de la FQF et de les supporter dans l'éducation des jeunes et des adultes. Certains documents ont permis de rejoindre le mouvement scout et plusieurs écoles. Ces outils éducatifs démontrent l'importance de l'implication de la FQF au niveau de l'éducation relative à l'environnement.

En collaboration avec Info Sécure, la FQF a embauché un sociologue afin qu'il procède à une révision de la littérature scientifique qui visait trois objectifs :

- **vérifier l'importance du rôle de l'éducation dans la pratique d'activités liées à la découverte de l'environnement par les jeunes;**
- **élaborer des objectifs éducatifs;**
- **analyser le matériel pédagogique s'adressant aux jeunes.**

Cet examen de la documentation a révélé que le manque de programmes éducatifs spécialisés constitue un des facteurs du peu d'engouement des jeunes pour les activités liées à la découverte de l'environnement. Cette constatation nous a permis de démontrer toute la pertinence de programmes éducatifs, comme *Faune-Jeunesse*, qui visent à fournir des notions relatives à l'écologie et à la faune à des jeunes de différents groupes d'âges.

Cette revue de littérature a permis de mieux cerner les causes de désaffection aux activités de prélèvement faunique :

- le manque de support (faible support social à la pratique, initiation qui se fait à un âge plus tardif et absence de groupe de pairs);
- les transformations de la cellule familiale (développement des familles monoparentales, absence de traditions parmi les communautés culturelles);
- autres causes (diminution des initiateurs, concurrence accrue des autres activités de loisirs, image anti-chasse et manque de connaissance).

Cette révision de littérature a aussi montré qu'après avoir été initié, un jeune délaisse souvent la pratique des activités fauniques avant l'âge de 15 ans, pour y revenir à l'âge adulte.

En 2001, création du document « Faune-Jeunesse-Volet I » un programme d'éducation à l'environnement et à la faune, destiné aux jeunes de 9 à 11 ans.

En 2002, le premier volet du programme éducatif *Faune-Jeunesse* a été désigné comme finaliste pour l'obtention du prix Phénix de l'environnement, dans la catégorie éducation et sensibilisation. Les prix Phénix sont remis, annuellement, par le ministre de l'Environnement du Québec, afin de reconnaître des contributions remarquables à la protection de l'environnement et au développement durable. Info Sécure s'est donc joint au mouvement des Scouts du Québec pour présenter la candidature de son programme éducatif.

En 2002, ce volet du programme éducatif *Faune-Jeunesse* s'est aussi mérité le « Youth Conservation Award » décerné par la Fédération canadienne de la faune.

En 2002, création du document « Faune-Jeunesse-Volet II » un programme d'éducation à l'environnement et à la faune, destiné aux jeunes de 11 à 17 ans.

Le programme *Faune-Jeunesse* cherche à amener les jeunes en nature pour leur en faire découvrir toute la splendeur. Dans une perspective de développement durable, en plus de fournir aux

jeunes des connaissances complémentaires relatives à l'écologie et à la faune, ce projet éducatif a pour ambition de former des utilisateurs de l'environnement qui soient consciencieux. Les ambitions du programme *Faune-Jeunesse* s'inscrivent ainsi dans une perspective de développement durable. L'objectif ultime est de contribuer, par une telle conscientisation, au maintien de la biodiversité pour les générations futures.

En 2001, création du document « L'Apprenti-chasseur à l'arme à feu ».

En 2002, création du document « L'Apprenti-chasseur à l'arc ».

En 2003, création du livre « Vie et survie en forêt ».

En 2003, création du cahier éducatif « La pêche blanche avec... Guliver! »

Soutien pédagogique aux activités de pêche hivernale.

Publication du livre « L'aménagement intégré des ressources, ça se prépare » et d'un guide sur la foresterie « Guide de l'utilisateur des ressources du milieu forestier ».

La FQF a publié ces documents dans le but de transmettre aux associations et aux forestiers, des notions d'aménagement des forêts plus respectueuses des besoins de la faune et de leur faire connaître les bases de la gestion écosystémique des forêts.

Publication de deux livres de recettes, un sur l'oie des neiges, l'autre sur l'ours noir.

Les livres de recettes publiés par la FQF contiennent d'intéressantes sections sur certaines notions biologiques, et la façon de débiter les animaux avec le moins de pertes possibles. Les recettes sont simples et permettent aux chasseurs d'apprécier, le plus possible, le gibier récolté.

En préparation, une trousse pédagogique destinée aux jeunes de 8 à 12 ans comprenant quatre livres :

- **La forêt : source de vie;**
- **La pêche : un monde rempli de magie;**
- **La chasse : un monde fantastique;**
- **Cahier d'activités éducatives.**

Sensibilisation des jeunes des milieux primaires et secondaires tout en répondant aux exigences de la réforme en éducation au niveau de l'apprentissage par projet.

DÉPLIANTS DE SENSIBILISATION DE LA FQF

Publication du dépliant « Le code d'éthique du chasseur de sauvagine ».

Publication du dépliant « L'impact des motoneiges sur la faune et les habitats fauniques ».

Publication du dépliant « L'impact des véhicules récréatifs motorisés sur la faune et les habitats aquatiques et riverains ».

Publication du dépliant « Les chiens de chasse, pour revenir aux sources ».

Publication d'un dépliant sur la protection des espèces aquatiques « Pêcheurs, soyez aux aguets! ».

Les dépliants publiés par la FQF sont des outils importants pour transmettre aux utilisateurs des renseignements à propos de l'impact des activités qu'ils pratiquent sur l'environnement. Ces dépliants permettent aussi aux autres citoyens de mieux comprendre de quelle façon sont encadrées les activités de chasse et de pêche.

Publication du dépliant « Le nourrissage artificiel des cerfs de Virginie en hiver... »

La FQF ne fait pas la promotion du nourrissage du cerf, mais y indique les bonnes pratiques à adopter pour les gens qui persistent à le faire. Par contre, le programme de nourrissage des cerfs permet de soutenir quelques populations durement affectées par l'hiver. Ce programme permet de soutenir la

chasse, particulièrement dans certaines régions où les activités de chasse ont une grande importance économique.

Publication du dépliant « L'importance d'un tir précis ».

Complément d'information sensibilisant les chasseurs à l'importance d'un tir précis, que ce soit avec un arc, une arbalète ou une arme à feu.

LOI SUR LES ARMES À FEU

Le texte de la campagne que le magazine Sentier Chasse-Pêche amorçait, concernant la reconnaissance de la clause grand-père, a été écrit par Messieurs Jeannot Ruel et Gérald Lavoie, dans les bureaux de la FQF.

Seuls le Manitoba et le Québec ont pu bénéficier de la clause grand-père.

Au moment de l'annonce du projet de loi C-68 par le ministre M. Allan Rock, la FQF s'est immédiatement jointe à la Coalition nationale des fédérations de la faune provinciales et territoriales pour s'occuper de ce projet de loi.

À l'époque, la Fédération s'est fait rédactrice de tous les communiqués (34) émis par la Coalition.

Dépôt d'un mémoire devant le comité sénatorial.

Novembre 1997, participation du président à une présentation et dépôt d'un mémoire au Comité permanent de la justice à Ottawa.

Distribution de 50 000 feuillets concernant la loi C-68 et participation à la manifestation du 22 septembre 1998, sur la colline parlementaire fédérale.

Développement d'un discours positif, afin de mettre un terme à une argumentation traditionnelle (insistant sur les obstacles) qui pouvait constituer un élément dissuasif pour des personnes intéressées par la pratique de la chasse.

Participation à de nombreuses rencontres entre 1994 et 2003 avec les représentants de Justice Canada, afin d'améliorer diverses facettes perverses de la loi.

Plusieurs modifications ont été apportées afin d'alléger les formulaires et règlements.

Extension des délais et gratuité de l'enregistrement.

On a obtenu l'assurance qu'il n'y aura pas d'enregistrement obligatoire des arcs; en ce qui concerne l'arbalète, il n'y a aucune volonté d'aller en ce sens.

La FQF a toujours demandé qu'un individu qui commet une infraction technique ne voit pas son dossier criminel entaché; à ce jour, une telle situation ne s'est pas produite. Malheureusement, ce pouvoir reste discrétionnaire.

En 2004, un mémoire est présenté.

En 2002, l'Ontario Federation of Anglers & Hunters (OFAH) est mandatée afin de représenter la coalition et écrire en son nom.

Le 4 décembre 2002, la vérificatrice générale du Canada, M^{me} Sheila Fraser, mentionne dans son rapport que le contrôle des armes à feu coûtera 1 milliard de dollars d'ici 2005.

Profitant du momentum des élections et grâce à l'OFAH ainsi qu'à ses lobbyistes, un travail de grande envergure au niveau de la sensibilisation des politiciens a eu cours en 2003 et 2004.

En février et novembre 2005, l'OFAH, la FQF et d'autres organismes provinciaux, rencontrent le chef de l'opposition M. Steven Harper et plusieurs députés.

En 2000, formation d'un comité SQ (Sûreté du Québec-FQF et plusieurs rencontres s'ensuivent. Le principal sujet reste celui portant sur les champs de tir.

En 2002, le contrôleur des armes à feu du Québec accepte de modifier « Principes directeurs régissant l'agrément des clubs de tir et des champs de tir au Québec »; en plus il laisse de la place à des mesures innovatrices, tout en accordant des délais quant à la mise en application.

Le contrôleur des armes à feu du Québec convient de ne pas considérer les sites pour ajuster les armes de chasse, localisés à l'intérieur des réserves fauniques et des pourvoies, comme des champs de tir.

En 2004, le contrôleur des armes à feu du Québec, accepte d'analyser et de trouver une solution pour l'été 2005, afin que les activités de tir ou d'ajustement d'armes à feu encadrées par des associations puissent se poursuivre dans le futur.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Interventions régionales dans les dossiers concernant le partage de la ressource faunique avec les autochtones.

Application régionale au sein des Groupes faune régionaux et des associations locales, de la reconnaissance des droits des autochtones et de la promotion d'un partage équitable entre autochtones, chasseurs et pêcheurs sportifs.

Promotion de la participation des autochtones aux méthodes modernes de conservation et de gestion de la faune au côté des utilisateurs non-autochtones.

Diffusion et analyse du rapport dit de « l'Approche commune » et de l'entente de principe générale entre les premières nations de Mamuitun et les gouvernements du Québec et du Canada; préparation d'un mémoire à la Commission parlementaire sur les négociations avec les Innus.

Développement de nouvelles approches pour le partage des ressources (faune, territoire) entre les autochtones et les non-autochtones.

Rencontre et sensibilisation des intervenants Innus et gouvernementaux dans ce dossier afin de les sensibiliser aux outils existants (le Groupe faune national et les Groupes faune régionaux) pouvant favoriser l'acceptabilité sociale du projet d'entente et de traité.

Promotion de la primauté de la conservation des espèces et de la responsabilité des communautés dans ces efforts de conservation, notamment par l'application de la réglementation ou

de mesures équivalentes; nouvelles voies de partage entre communautés.

AUTRES DOSSIERS CONDUITS PAR LA FQF

En 2003, représentations auprès de différents ministères et cabinets politiques sur l'importance de la chasse et de la pêche dans l'économie québécoise.

Étude et publication de documents sur l'importance économique de la chasse et de la pêche au Québec. Sensibilisation des décideurs et du public à cet aspect économique, apparition d'un discours économique au sein du MRNF et arrivée en poste d'économistes au sein de ce ministère.

Les activités de prélèvement faunique génèrent, pour l'ensemble des régions du Québec, en général et pour les régions dites « ressources » en particulier, une activité économique déterminante qui se traduit par :

- la création et le maintien de plusieurs centaines d'emplois;
- la création et le maintien de nombreuses petites et moyennes entreprises;
- un apport important de capitaux.

Quelques chiffres :

- une étude (complétée en 2002) montre que 49 % des Québécois (âgés de 15 ans et plus) ont pratiqué la pêche sportive (ce qui représente près de 3 millions de personnes);
- au Québec, plus de 998 000 personnes pratiquent la pêche de façon assidue (c'est-à-dire plus de cinq fois au cours d'une même année);
- 63 % des jeunes québécois âgés de 15 à 24 ans pratiquent la pêche;
- 80 % de la population québécoise perçoit positivement la pêche sportive;
- en 2000, les dépenses des chasseurs québécois se chiffraient à 308 millions de dollars;
- en 2002, le gouvernement du Québec a retiré, des dépenses des utilisateurs de la nature et de la faune, 454 millions de dollars en revenus fiscaux;
- on compte au Québec environ 715 000 chasseurs actifs;

- ces dépenses ont permis la création ou le maintien de 3 300 années-personnes (salaires de 87 millions de dollars);
- 447 000 personnes ont déjà pratiqué la chasse sportive au gros gibier;
- 673 000 personnes ont déjà chassé le petit gibier;
- 1,1 million de Québécois possèdent un certificat du chasseur;
- 3,4 millions de Québécois (57 % de la population) ont pratiqué des activités de contact avec la nature (FAPAQ, 1999);
- les dépenses des Québécois pour la pratique de ces activités ont été de près de 3 milliards de dollars;
- elles ont généré, en emploi à temps plein, 32 100 années-personnes (818 millions de dollars en salaires);

Les chasseurs et les pêcheurs du Québec contribuent énormément à la conservation des espèces et des habitats. L'impact sur les plans social et économique de leurs activités dépasse donc grandement ce que nous montrent ces statistiques et ce, pour trois raisons :

- **les pêcheurs et les chasseurs initient des personnes à différentes activités pratiquées dans la nature;**
- **les investissements qu'ils font, afin de favoriser la conservation des espèces et des habitats fauniques, favorisent les autres activités pratiquées dans la nature;**
- **une partie des sommes recueillies sous forme de taxes et d'impôts générés par les activités de prélèvement faunique est réinvestie par le gouvernement dans les piscicultures, la restauration des habitats et la recherche.**

La FQF déploie des efforts considérables pour réintroduire ou introduire des espèces fauniques (ex. : le dindon sauvage et le bar rayé).

Une vaste enquête menée en 2004 auprès des associations locales affiliées à la FQF, démontre que les membres de ces associations ne ménagent pas leurs efforts afin d'assurer le développement de la relève.

Quelques résultats de ce sondage :

- près de la moitié des associations organisent des activités pour la relève à la pêche d'été. À la pêche hivernale, c'est le quart des associations qui mettent en oeuvre de tels programmes de relève. Quant à la chasse, c'est près du tiers des associations qui mettent en oeuvre des programmes de relève;
- plus de 70 % des activités organisées par le passé sont reprises, année après année;

- environ 25 % de ces activités s'adressaient d'abord à des femmes;
- les organisateurs de ces activités se montrent très satisfaits, tant de la participation populaire que de l'impact éventuel de leurs activités sur le relèvement (taux de satisfaction qui dépasse les 90 %);
- plus du tiers des sources de financement de ces activités pour la relève consistent en contributions financières de la part des associations elles-mêmes;
- 60 % de ces activités sont l'œuvre de 10 bénévoles ou moins;
- le manque de bénévoles représente la raison la plus souvent mentionnée pour expliquer qu'on ne mette pas en œuvre plus d'activités destinées à la relève.

Gestion de portefeuilles pour des projets du gouvernement.

Apporte crédibilité à la FQF et prouve sa rapidité et son efficacité dans la gestion de dossiers.

Réalisation des activités Fauniquement femme

Possibilité pour des femmes d'être initiées à la manipulation des armes de chasse en pourvoirie et aux activités liées à la faune, sous la supervision de monitrices. Des journalistes de médias non traditionnels aux créneaux de la chasse et de la pêche, participent à ces événements annuels.

En 1999, la FQF, de pair avec 4 autres fédérations fauniques et les ministères concernés, a géré un programme provincial de création d'emplois.

Pendant 3 ans, ce programme a permis de ramener la biologie et la gestion de la faune sur la sellette et l'aboutissement d'importants dossiers fauniques locaux et régionaux qui ne trouvaient pas écho.

En 2004, réalisation d'une campagne de marketing avec la chaîne de restauration McDonald's.

Le trio du chasseur, produit mis en valeur par cette campagne de publicité, aura permis à la FQF de s'associer à un acteur socio-économique important et de confirmer la chasse comme activité traditionnelle et moteur économique pour certaines régions du Québec.

Pour 2007, construction d'un nouveau bâtiment administratif pour la FQF. Réalisé de concert avec la Ville de Québec et la Capitale Nationale, ce projet représentera les valeurs modernes que la FQF véhicule auprès de la société.

Vitrine de grande valeur pour le monde de la faune. Ce bâtiment permettra éventuellement de rassembler les principaux intervenants du monde faunique québécois. Ce concept représentera le discours global que veut transmettre le monde faunique à la société et aux décideurs.

Participation de la FQF au Comité consultatif de la Garde côtière canadienne à titre de représentant des petites embarcations.

Avec d'autres organismes représentatifs du monde de la plaisance, la FQF s'assure de la pertinence et de la recevabilité des changements apportés à la Loi canadienne sur la marine marchande et à ses applications au Québec.

Projet de loi modifiant le Code criminel en matière de cruauté envers les animaux.

Depuis 2000, dénonciation de ce projet de loi qui risque de mettre en péril la pérennité des activités de chasse et pêche au Canada.

Depuis 2000, plusieurs demandes de modification auprès des différents ministres de Justice.

Février 2003, intervention en Comité sénatorial.

En 2005, demande d'appui auprès de M. Gilles Ducespe, député et chef du Bloc québécois.

Février et novembre 2005, rencontre de sensibilisation auprès des députés conservateurs.

PARTICIPATION ET DÉPÔT DE MÉMOIRES AU BAPE (BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT) ET AUTRES COMMISSIONS

2005 – Position commune des organismes fauniques quant à l'intégration des parcs, incluant la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec) vers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2005 – Mémoire sur le développement durable.

- 2005 – Mémoire sur l'énergie.
- 2005 – Véhicule hors route et motoneige.
- 2005 – Positionnement sur l'interdiction progressive quant à l'utilisation de pesées et d'accessoires de plomb à la pêche.
- 2004 – Proposition concernant un projet expérimental de chasse à l'ours avec des chiens courants.
- 2004 – Projet d'aménagement du parc éolien du Mont Copper et du parc éolien du Mont Miller à Murdochville.
- 2004 – Commission d'études sur la gestion de la forêt publique du Québec.
- 2004 – Commission parlementaire sur le projet de loi 48, modifiant la structure de la gestion de la faune du Québec.
- 2004 – L'étiquetage du poisson vendu sur le marché québécois : une nécessité dont dépend la sécurité alimentaire.
- 2004 – Mémoire sur le dossier des armes à feu.
- 2003 – La maximisation des retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles.
- 2003 – Positionnement sur l'interdiction quant à l'utilisation de pesées et d'accessoires de plomb à la pêche.
- 2003 – Projet de loi sur la cruauté envers les animaux (représentation auprès du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles d'Ottawa).
- 2003 – Abris sommaires sur le territoire public.
- 2003 – Mémoire sur la politique de l'eau.
- 2003 - Les négociations avec les Innus : un territoire, des traditions à partager.
- 2002 - Mémoire sur l'avant projet de loi 129, Loi sur la conservation du patrimoine naturel.
- 2002 - Principe directeur régissant l'agrément des clubs de tir et champs de tir du Québec.
- 2002 – Le développement et la commercialisation de l'aquaculture

- 2002 – La protection légale de la chasse au Québec : une nécessité.
- 2002 - Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques.
- 2001 – La valeur marchande des baux de villégiature.
- 2000 – Projet de loi sur la cruauté envers les animaux.
- 2000 – Les aires protégées.
- 2000 – Le PRDTP et les abris sommaires.
- 2000 – Révision du régime forestier; projet de loi n° 136 : Loi modifiant la loi sur les forêts (mémoire collectif et mémoire corporatif).
- 2000 – Consultation sur le port obligatoire de la veste de flottaison.
- 1999 – L'eau, un habitat faunique.
- 1999 – Mémoire à l'attention de la Commission mixte internationale (CMI) dans le cadre d'audiences publiques sur la question de l'utilisation, des dérivations et des exportations d'eau prévues pour l'automne.
- 1999 – Projet de loi n° 61, Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec.
- 1999 – Mémoire sur les impacts de petites centrales sur l'environnement et les habitats fauniques.
- 1999 – Mémoire sur le projet de modification du statut de la réserve faunique de Plaisance pour celui de Parc de conservation.
- 1999 – La valeur marchande des baux de villégiature.
- 1998 – Classification des rivières du Québec.
- 1998 – Mémoire sur la sécurité nautique et sur la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec.
- 1998 – Révision du régime forestier.
- 1998 – Enregistrement du gros gibier : le MEF abolit la gratuité du service.
- 1998 – Rivière patrimoniale.
- 1997 – Position sur le plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre.

1997 – Nouveaux règlements sur l’interdiction d’utilisation et de possession de grenailles de plomb pour la chasse aux oiseaux migrateurs.

1997 – Mémoire sur le projet de dragage des hauts-fonds de la voie navigable du Saint-Laurent entre Montréal et Cap-à-la-Roche.

1997 – Concept d’une aire faunique communautaire.

1996 – Travaux des comités sur les plans de mise en valeur des réserves fauniques.

Permet aux autorités concernées de connaître les points de vue des utilisateurs de la faune dans les décisions relatives à la gestion de l’environnement et des ressources naturelles du Québec.

FONDATION HÉRITAGE FAUNE (FONDÉE EN 1980)

Première fondation faunique québécoise, la FHF a comme objectif d’aider des associations, membres et non membres de la FQF, à réaliser des projets d’aménagement faunique et d’activités de promotion et de mise en valeur de la faune.

Cette fondation transmet une image favorable des chasseurs et des pêcheurs et démontre que ceux-ci ne sont pas là exclusivement pour prélever les ressources fauniques. La FHF est particulièrement impliquée dans la gestion de la SOMICO et de la SCOBAM et dans tous les projets majeurs de la FQF.

En 2000, mise en place d’un programme d’aide financière par la Fondation héritage faune, afin d’accorder des bourses d’un maximum de 1 000 \$ aux associations membres de la FQF, qui réalisent un programme relève pour la chasse et la pêche.

En 2004 et 2005, plus de 50 projets ont reçu annuellement du financement pour des projets de nature à favoriser la relève et la valorisation de la pratique d’activités familiales.

Organisation d’un souper-bénéfice annuel.

Principale source de financement pour les activités de la relève de la Fondation pour les associations membres de la FQF.

Programme de formation en planification, organisation et financement d'aménagement faunique.

Ce programme, disponible pour les associations membres de la FQF, donne aux participants les outils nécessaires à la réalisation de leurs projets d'aménagement fauniques et encourage les chasseurs et les pêcheurs à devenir partenaires de la protection et de l'aménagement de la faune.

Participation au programme Lotomatique de Loto-Québec.

Source de financement récurrent pour les activités de la FHF et des associations membres de la FQF. Ce programme offre également une bonne visibilité dans les milieux environnementaux. Ce projet favorise l'implication des bénévoles de la FQF.

Suite à l'informatisation de la vente des permis de chasse et de pêche au Québec, la FQF a comme projet de faire implanter un programme de dons volontaires lors de l'achat d'un permis.

Les fonds recueillis seront investis dans des programmes de formation de la relève de la FQF et de nourrissage de cerfs.

Lithographies de la Fondation héritage faune.

Un des moyens de financement de la Fondation consiste à vendre des lithographies provenant de sa propre collection. Créées par des artistes québécois, les œuvres sont très appréciées des amateurs.

Création de deux sociétés de conservation : la Société de conservation de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé (SCOBAJM) et de la Société de mise en valeur de Baie-du-Febvre (SOMICO).

La Société de mise en valeur de la commune de Baie-du-Febvre (SOMICO) a été le premier méga projet d'aménagement pour la sauvagine du Québec. A mis en évidence l'implication des chasseurs dans la protection des habitats.

La Société de conservation de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé (SCOBAJM) a démontré qu'il est possible de pratiquer une gestion agricole favorable à la faune. Sur le territoire de la SCOBAJM, la construction d'une plate-forme d'observation pour les oiseaux migrateurs, a démontré que les

chasseurs sont sensibles au partage de la ressource avec les autres utilisateurs.

La contribution marquée aux projets de la SCOBAJM et de la SOMICO a été soulignée en 1998. Le plan Nord-Américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) a attribué à la FHF le prix Canard noir, prix exceptionnel octroyé pour la première fois à un organisme pour son implication modèle.

Mise en place sur les terres de la SCOBAJM, d'un plan de gestion concernant la conciliation entre les habitats fauniques et les pratiques de conservation du secteur agricole.

Ces actions concrètes ont été reconnues en 2003 par l'attribution du prix *Paysage agricole canadien-Prix national d'excellence* afin de souligner cet équilibre harmonieux.

Aménagement d'un habitat de 76 hectares pour le poisson.

Cette initiative a été subventionnée par le Fonds de restauration de l'habitat du poisson (FRHAP) permettant de favoriser les sites de fraie pour le poisson.

INFO SÉCURE (FONDÉE EN 1995)

Info Sécure, une filiale de la FQF, est mandataire du gouvernement du Québec pour offrir les cours obligatoires pour l'obtention du certificat du chasseur, dont le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu.

Les cours de formation initiés par la FQF, existent depuis 1968 à titre expérimental, et sont obligatoires depuis 1972. Ces cours permettent de former adéquatement les futurs chasseurs. Les efforts de la FQF, par le biais de sa filiale Info Sécure, permettent la pratique d'une chasse sécuritaire pour tous les citoyens.

La participation aux cours d'initiation à la chasse, obligatoires pour l'obtention de Certificat du chasseur, est un bon indicateur de la popularité de cette activité au sein de « la relève », c'est-à-dire l'arrivée de nouveaux chasseurs.

Révision des modules du Pescof et recommandations sur le maintien et la mise à jour de la formation spécialisée.

Depuis 2004, le cours ICAF accueille en moyenne 14 000 candidats par année dont une proportion de 26 % de femmes et 36 % de mineurs, ces dernières années.

Développement de cours non obligatoires pour répondre à certains besoins spécifiques ou ponctuels en sécurité, lors d'activités de plein air.

Cours sur la vérification d'armes de chasse, sur l'orientation, la survie en forêt, les armes à chargement par la bouche et le dindon sauvage.

Création d'un cours de sécurité nautique adapté aux utilisateurs de petites embarcations motorisées (chasseurs, pêcheurs et amateurs de plein air) et répondant aux normes les plus élevées de la Garde côtière canadienne.

Info Sécure dispense aussi, pour le gouvernement du Canada, les cours de sécurité nautique permettant d'acquérir une carte de compétence en navigation.

Augmentation de la sécurité des utilisateurs de la faune qui fréquentent les plans d'eau, promotion de nouvelles opportunités de loisirs en milieu naturel. Ce sont ces personnes qui feront ultérieurement la promotion de la conservation de ces milieux.

Sensibilisation des chasseurs au développement d'un nouveau type de chasse au Québec : la chasse à l'arbalète.

Nouvelles opportunités de chasse, diversification des produits et services cynégétiques.

En collaboration avec le gouvernement du Québec, mise à jour des cours de chasse en intégrant ce nouveau mode de prélèvement. Cette intégration se poursuit en 2005-2006 par le développement d'un cours sur la chasse avec arc et arbalète.

Promotion d'un comportement responsable des chasseurs face à l'arcs et à l'arbalète, afin d'augmenter leur sécurité et celle de leur entourage.

Recommandations quant à l'intégration de cette nouvelle réalité au sein du comité conjoint avec le gouvernement du Québec.

Formation continue du réseau de moniteurs et diffusion de nouveaux matériels.

Promotion de la sécurité en parallèle avec la diversification de l'offre cynégétique.

Intégration de la formation sur les armes à chargement par la bouche, afin d'adapter les cours de chasse avec arme à feu aux récents changements technologiques, ainsi qu'à la popularité montante pour ce type d'arme.

La formation offerte aux chasseurs et aux propriétaires d'armes à feu est maintenant pertinente face aux changements technologiques, et tient compte des préoccupations de la population face aux armes à feu et profite de l'expérience collective du réseau de moniteurs.

Conseiller auprès de Justice Canada quant à la pertinence et la diffusion des cours de sécurité dans le maniement des armes à feu.

En 2004, révision et mise à jour complète de la version française des manuels utilisés dans les différents cours canadiens.